



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 24 septembre 2025 à 9 h 18 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, via l'application Teams, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250924-2854

DÉPÔT- RAPPORT MENSUEL - RÈGLEMENT L-CE-1 - AOÛT 2025

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport mensuel déposé en vertu de l'article 56 du Règlement L-CE-1 pour le mois d'août 2025 pour l'exercice, par le directeur du Service des ressources humaines, des pouvoirs délégués mentionnés au sommaire décisionnel.

(SD-2025-4991)

CE-20250924-2855

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION ET QUITTANCE - ANTONIO TRAVAGLINI, LES ENTREPRISES DE PAVAGE ET DE JARDINAGE SABATINO, ROC-SOL INC. ET CIMA QUÉBEC S.E.N.C. - 101-22-19860/SSL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour, transaction et quittance du dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-014869-225, dans la cause de Antonio Travaglini et Les entreprises de pavage et de jardinage Sabatino inc. contre la Ville de Laval, Roc-Sol inc. et CIMA Québec s.e.n.c., selon les termes et conditions prévus à la convention de règlement, transaction et quittance, en contrepartie des documents usuels de règlement;

d'émettre le chèque à l'ordre de Ponce et Associés en fidéicommis au montant prévu à la convention de règlement hors cour, transaction et quittance, en règlement complet et final de la réclamation en capital,



intérêt et frais;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1859785)
(SD-2025-3915)

CE-20250924-2856

RAPPORT DE MODIFICATION DE SALAIRE - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de modification de salaire d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 12 septembre 2025.

(SD-2025-4237)

CE-20250924-2857

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre de personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 12 septembre 2025.

(SD-2025-4643)

CE-20250924-2858

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - INNOVATION ET TECHNOLOGIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'innovation et des technologies, soit:

la création d'un poste permanent prévu et approuvé au PTI 2025 de chef de programmes TI de grande envergure, classe 10, au salaire annuel de 140 898,18 \$ avec un seuil d'engagement de 112 718,54 \$;

code budgétaire: 26101-136100-111120;



les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée.

(SD-2025-4902)

CE-20250924-2859

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE
BUREAU EN SERVICE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE
VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat des employés de bureau en service technique et professionnel de Ville de Laval (SCFP, section locale 1113) et Ville de Laval quant au statut de surnuméraire au Service des travaux publics;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4917)

CE-20250924-2860

RÉSOLUTION AMENDÉE - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250328-1280, le comité exécutif approuvait les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit la création d'un poste en surplus de structure de directeur principal affaires juridiques et son abolition, au plus tard, le 30 septembre 2025 et la création d'un poste en surplus de structure de directeur adjoint affaires juridiques et son abolition, au plus tard, le 30 septembre 2025;

ATTENDU QU'il est requis de prolonger la période de création du poste de directeur principal affaires juridiques en surplus de structure jusqu'au 26 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20250328-1280 afin de remplacer «ou au plus tard le 30 septembre 2025» par «ou au plus tard le 26 janvier 2026» pour la création du poste en surplus de structure de directeur principal affaires juridiques.

(SD-2025-4521)



CE-20250924-2861

RÉSOLUTION AMENDÉE - RECOMMANDATION AU
CONSEIL - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES
JURIDIQUES

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250328-1281, le comité exécutif recommandait au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit d'autoriser un congé sans solde pour l'employé identifié au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel, selon les modalités qui y sont mentionnées, de promouvoir temporairement les employés identifiés audit rapport, selon les modalités qui y sont mentionnées et de réaffecter, au plus tard le 30 septembre 2025, les employés identifiés à ce rapport;

ATTENDU QU'il est requis de prolonger le congé sans solde pour l'employé identifié au rapport, la promotion temporaire et la réaffectation d'un des 2 employés identifiés audit rapport jusqu'au 26 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20250328-1281 afin de remplacer «au plus tard le 30 septembre 2025» par «au plus tard le 26 janvier 2026».

(SD-2025-4521)

CE-20250924-2862

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSOLUTION
AMENDÉE - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE -
AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20250402-384, le conseil municipal approuvait les recommandation du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit d'autoriser un congé sans solde pour M. Simon Tremblay, selon les modalités mentionnées au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel, de promouvoir temporairement Mmes Élisabeth Ferland et Rita Masri, selon les modalités mentionnées au rapport et de réaffecter, au plus tard le 30 septembre 2025, Mmes Élisabeth Ferland et Rita Masri, selon les modalités mentionnées au rapport;

ATTENDU QU'il est requis de prolonger le congé sans solde pour M. Simon Tremblay, la promotion temporaire et la réaffectation de Mme Élisabeth Ferland jusqu'au 26 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20250402-384 afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant:

«de réaffecter, au plus tard le 30 septembre 2025, Mme Rita Masri, et au plus tard le 26 janvier 2026, Mme Élisabeth Ferland, selon les modalités mentionnées au rapport».

(SD-2025-4521)

CE-20250924-2863

RECOMMANDATION AU CONSEIL - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit:

la modification et le transfert du poste permanent vacant de directeur adjoint affaires juridiques (0001) en un poste de directeur adjoint bureau des poursuites criminelles et statutaires;

du code budgétaire: 22101-141300-111110;
au code budgétaire: 22404-121200-111110;

la promotion de l'employé identifié au rapport préparé par le Service des ressources humaines et joint au sommaire décisionnel, au salaire et conditions énumérées;

du code budgétaire: 22404-121200-111120;
au code budgétaire: 22404-121200-111110;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2025-5065)

CE-20250924-2864

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT
PÉRIODIQUE NON CONSOLIDÉ ET RÉSULTATS
PRÉVISIONNELS - EXERCICE 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport périodique non consolidé pour la période du 1er janvier au 31 août 2025, ainsi que les résultats prévisionnels pour l'exercice 2025, comme ils sont préparés par le directeur du Service des finances et trésorier de la



Ville.
(SD-2025-4914)

CE-20250924-2865 DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des déboursés produits par le trésorier datés des 4, 5, 10 et 17 septembre 2025 au montant de 61 487 066,70 \$ ainsi que des rapports des cumulatifs des salaires pour les périodes terminées le 29 août et le 5 septembre 2025, au montant de 10 793 676,96 \$.

(SD-2025-4989)

Les discussions sur le point 36.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250924-2866 RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3118

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3118, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement de l'unité de climatisation au pavillon d'accueil du parc de la Rivière-des-Mille-Îles, pour une période de 90 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Névé Réfrigération inc.
314 284,16 \$.

(CT:1864613)
(SD-2025-4672)

CE-20250924-2867 DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3118

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Névé Réfrigération inc. pour le remplacement de l'unité de climatisation au pavillon d'accueil du parc de la Rivière-des-Mille-Îles, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;



d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer la surveillance des travaux en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, la phase B, soutien technique, au montant de 4 714,26 \$ et la phase C, surveillance, au montant de 12 571,37 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1938;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3118 par le conseil municipal.

(CT:1864613)
(SD-2025-4672)

CE-20250924-2868

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3118

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 333 100 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3118 par le conseil municipal.

(CT:1864613)
(SD-2025-4672)

CE-20250924-2869

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser WSP Canada inc. à procéder à la préparation d'études, de plans et devis et au soutien technique durant les travaux de modification des feux de circulation et d'éclairage, dans le cadre du projet de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, phase 2, à savoir:

la phase A «études, plans et devis et documents d'appels d'offres», au montant de 486 842,97 \$;

la phase B «soutien technique durant les travaux», au montant de 60 215,97 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase A «études, plans et devis et documents d'appels d'offres»;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 2.



(CT:1864596)
(SD-2025-4665)

CE-20250924-2870 DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 444 600 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-561 par le conseil municipal.

(CT:1864596)
(SD-2025-4665)

CE-20250924-2871 RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Artelia Canada inc. à procéder à la réalisation d'une étude préliminaire, la préparation des plans et devis ainsi que l'assistance technique durant les travaux, dans le cadre du projet de construction de 6 nouveaux systèmes de feux de circulation et le réaménagement d'un feu existant sur les boulevards Dagenais, du Souvenir et Saint-Martin, à savoir:

la phase A «études, plans et devis pour les lots 1 et 2», au montant de 831 515,30 \$;

la phase 1B «assistance technique pour le lot 1», au montant de 47 836,50 \$;

la phase 2B «assistance technique pour le lot 2», au montant de 39 247,87 \$;

la phase 1C «optimisation de la programmation des feux pour le lot 1», au montant de 5 468,21 \$;

la phase 2C «optimisation de la programmation des feux pour le lot 2», au montant de 4 649,59 \$;

ces 4 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase A «études, plans et devis pour les lots 1 et 2»;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat



DOS-561, lot 1.

(CT:1866677)
(SD-2025-4986)

CE-20250924-2872

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-561

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 759 300 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-561 par le conseil municipal.

(CT:1866677)
(SD-2025-4986)

À 11 h 25, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière